

IDENTIFICATION DU FICHER	N° : FGDOF_33
Nom du fichier : Émission de paiements manuels urgents (chèques, virements, multidevises, avec bordereau)	
Description : Émission de paiements manuels urgents (chèques, virements, multidevises, avec bordereau) demandés par les ministères et organismes	
FINALITÉ DU FICHER ET PERSONNES CONCERNÉES	
Finalité(s) du fichier : <ul style="list-style-type: none"> • En vue de l'application de la Loi qui relève du MO qui initie la demande • En vue de l'application du règlement qui relève du MO qui initie la demande; • En vue de l'application du programme qui relève du MO qui initie la demande; • En vue de l'application d'une exigence contractuelle qui relève du MO qui initie la demande; • Autre fin : traitement des demandes d'émission des MO. 	
Personnes ou entreprises principalement concernées par les renseignements : <ul style="list-style-type: none"> • Une autre catégorie de personnes (bénéficiaires des paiements) 	
Provenance(s) et modalité(s) de collecte des renseignements : <ul style="list-style-type: none"> • Par un autre ministère ou organisme public 	
LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS : <ul style="list-style-type: none"> • Renseignements nominatifs • Numéros d'identification • Coordonnées • Données financières • Informations industrielles 	
GESTION DU FICHER	
Supports physiques utilisés : <ul style="list-style-type: none"> • Papier • Informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc. 	
Durée générale de conservation des renseignements : En référence à la règle OB-05 du calendrier de conservation du ministère des Finances, les coordonnées bancaire sont détruites après 7 ans en période active (dès que le développement informatique permettant de procéder à la destruction sera opérationnel). Toute autre information peut être conservée active tant qu'elle est nécessaire au bon fonctionnement des systèmes informatiques utilisés.	
Personnel ayant accès au fichier : <ul style="list-style-type: none"> • Service des opérations de paiements et du pilotage bancaire (chef de service, professionnel et technicien). 	
Une personne ou un organisme extérieur a accès au fichier à des fins de traitement : Non	
Les renseignements versés au fichier sont transférés à une autre personne ou un autre organisme : Oui	